



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS**

DREAL Auvergne Rhône Alpes – Unité départementale de l'Isère

24 juin 2026

---

# Rôle de l'Etat dans la prévention des risques technologiques








# La DREAL

## Qui sommes nous ?

- Un service Régional en charge des politiques publiques des ministères en charge de l'environnement, du logement, de l'aménagement...
- Actions régaliennes (contrôle des transporteurs, biodiversité...) ou non (infrastructure, logement..)
- Des implantations départementales – Action de proximité

### L'Unité Départementale de l'Isère (35 agents)

-  **Installations classées** : Surveillance des sites industriels pour prévenir les nuisances, les pollutions et les risques
-  **Sécurité industrielle** : Contrôle des appareils à pression / canalisation de transports
-  **Sécurité des véhicules** : Surveillance des centres de contrôle technique / Réceptions à titre isolé
-  **Culture du risque** : Concertation information auprès du public
-  **Qualité de l'air** : Plan de protection de l'atmosphère

# « 4 axes » de la politique de prévention des risques industriels





# L'Etat est garant de la sécurité et de la santé publiques, ainsi que de la protection de l'environnement



## Comment ?

- ✓ **Les dispositions applicables** : directives / règlements européens, lois, décrets, instruction ministérielle, arrêtés ministériels et préfectoraux
- ✓ **Les services d'inspection** : présents aux échelons national, régional et départemental



RÉDUCTION  
DES RISQUES  
« À LA SOURCE »

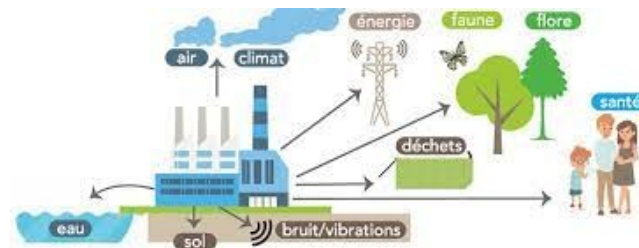
# Une ICPE, c'est quoi ?

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - art. L. 511-1 du code l'environnement

## Critère d'inclusion

Une installation est classée si elle présente des dangers ou inconvénients pour :

- La sécurité et la santé des riverains ;
- La commodité du voisinage ;
- La protection de la nature et de l'environnement ;
- L'utilisation rationnelle des ressources ;
- La conservation des sites et des paysages ;



# Les ICPE : un système de classification

## Structure de la nomenclature

1xxx

### Substances

Emploi ou stockage de substances (ex: combustibles, gaz, acides).

2xxx

### Activités

Activités spécifiques (ex: agroalimentaire, bois, déchets, textile).

3xxx

### Activités IED

Activités à fort impact (Directive sur les Émissions Industrielles).

4xxx

### Risques Majeurs

Substances dangereuses relevant de la directive Seveso 3.



# Les ICPE : synthèse des régimes

- **Déclaration (D)** : activités peu polluantes ou peu dangereuses, simple information adressée au Préfet
- **Enregistrement (E)** : « Dossier de justification technique » → Consultation du public
- **Autorisation (A)** : « études d'impact et de dangers » => *Enquête publique*
- **Autorisation SEVESO (A)** : activités les plus dangereuses, possibilité de mise en place de Servitudes d'Utilité Publique (maîtrise de l'urbanisation) => *Enquête publique*



Une gradation des exigences  
---  
selon le volume et la nature des activités ou des substances stockées

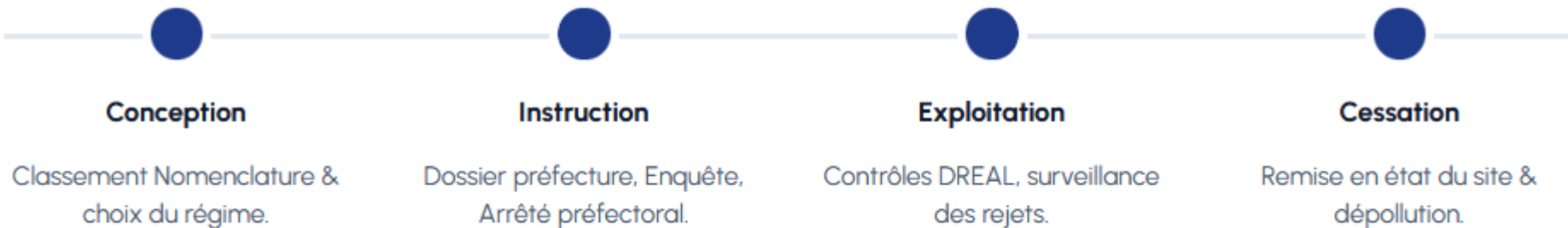


# Les ICPE : des activités variées



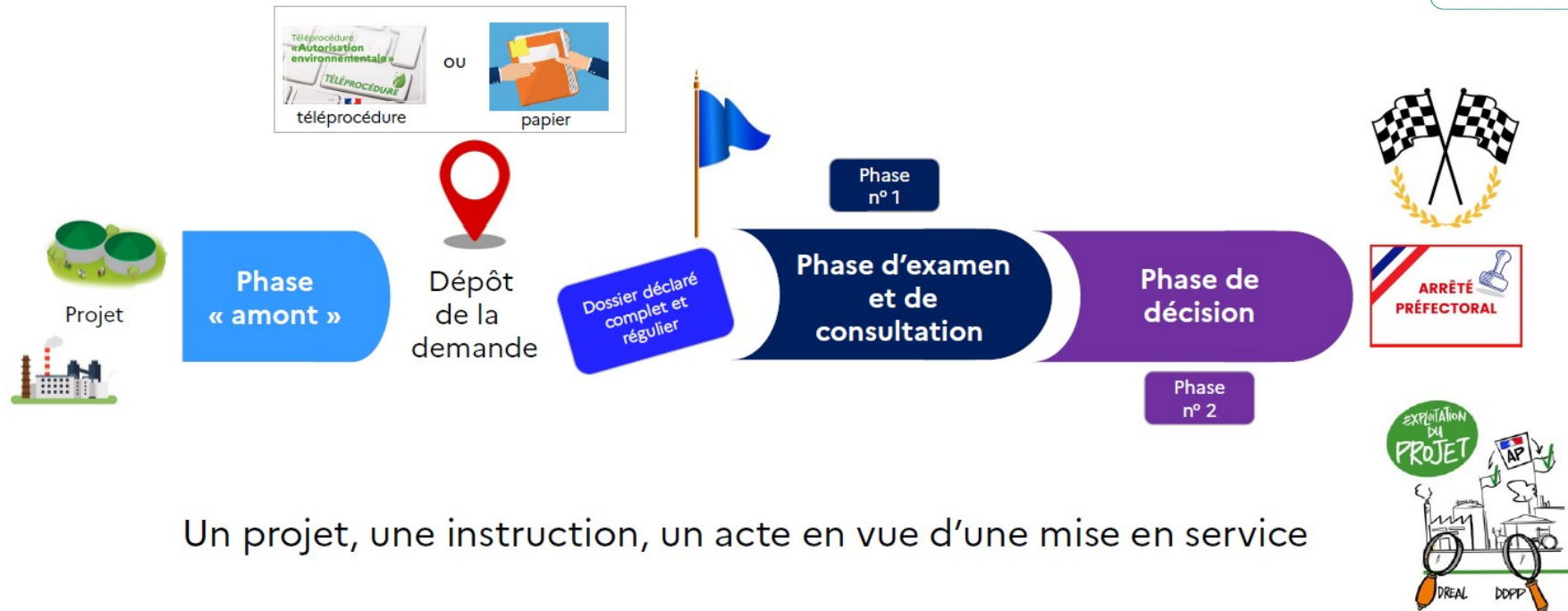


# La vie d'une ICPE



**ICPE : un outil réglementaire visant à concilier développement industriel  
préservation de l'environnement par une gradation des procédures et des exigences**

# Focus sur la demande d'autorisation



Un projet, une instruction, un acte en vue d'une mise en service

# Focus sur la demande d'autorisation



Pétitionnaire



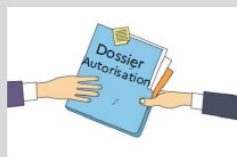
Projet

## Étape initiale

Demande  
d'autorisation  
environnementale



OU



## Dépôt de la demande

Dans tous les cas :



- saisie du président du tribunal administratif



Nomination commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête (le cas échéant) et suppléant.s

- lancement de l'étape de complétude et de régularité



# Focus sur la demande d'autorisation

## Étape de complétude et de régularité

### Étape obligatoire

#### Demande d'autorisation environnementale

#### Analyse sur :

- la forme** (ensemble des pièces de la demande) - **COMPLET**
- le fond** (caractère suffisant des éléments) **RÉGULIER**

pétitionnaire



projet

- grilles de recevabilité
- délai **60 jours visés**, appui service interne DREAL selon problématique
  - DREAL paysage / biodiversité
- demande de complément(s)
- si dossier toujours incomplet
  - inviter le demandeur à retirer son dossier
- sinon Dossier déclaré complet et régulier



# Focus sur la demande d'autorisation

## 1<sup>ère</sup> phase de la procédure

### Phase d'examen et de consultation

Pétitionnaire



Projet

1

#### Un examen et des consultations



- Instruction en profondeur de la demande
- Contribution et avis des services de l'État et organismes associés
- Consultation du public

3 mois

Parallélisation

→ public – conseils municipaux – services de l'Etat / organismes associés

Pilotage du commissaire enquêteur

→ 2 réunions (ouverture et clôture : 15 j après le début et avant la fin de la phase)

Possibilité de rejet de la demande

→ avis conforme défavorable ou incompatibilité avec urbanisme



# Focus sur la demande d'autorisation

## 2<sup>ème</sup> phase de la procédure

### Phase de décision

2

#### Décision



Statut sur le caractère  
de la demande

**AUTORISATION  
OU  
REFUS**

Motivations et  
justifications

Pétitionnaire



Projet

- Rapport motivé du commissaire enquêteur sous 3 semaines (plus d'avis)

→ Absence = synthèse par le préfet

- Rapport final avec les propositions de l'inspection compte tenu de l'instruction menée

- Possibilité de consulter l'instance départementale consultative

→ CODERST – CDNPS (formation éolienne ou carrière)

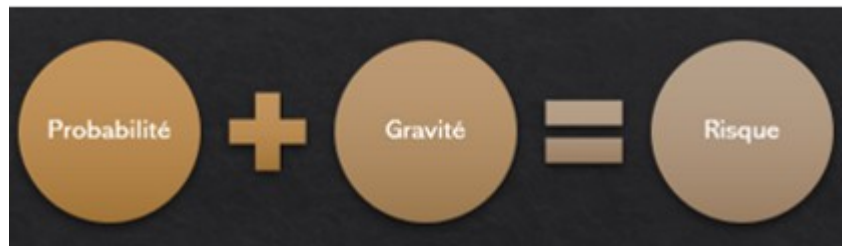
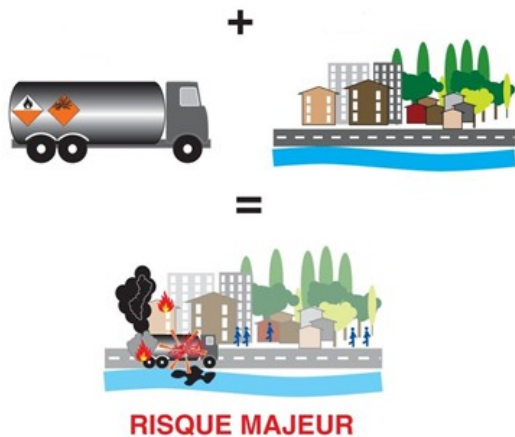
- Contradictoire (15 j)



# Focus « étude des dangers » : évaluer pour protéger

Une démonstration technique de la maîtrise des risques sous le contrôle de l'inspection.

## Qu'est ce que le risque ?



## But de l' tude de dangers :

-  valuer le niveau de risque d'une ICPE
- D terminer des mesures de r duction
- N cessit  de ma triser l'urbanisation



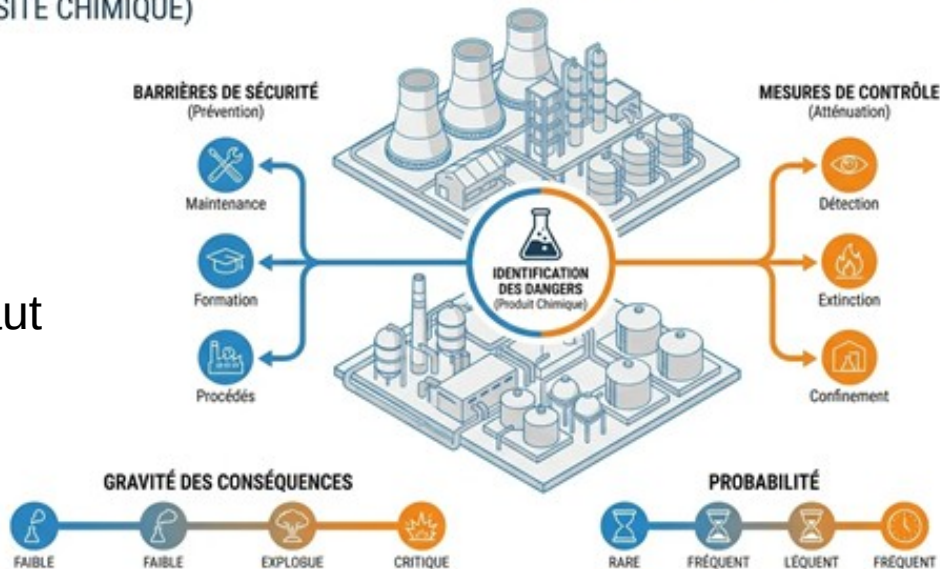
RÉDUCTION  
DES RISQUES  
« À LA SOURCE »

# Focus « étude des dangers » : évaluer pour protéger

Une démonstration technique de la maîtrise des risques sous le contrôle de l'inspection.

## ÉVALUATION (SITE CHIMIQUE)

## RISQUE INDUSTRIEL



CONTEXTE  
RÉGLEMENTAIRE  
(FRANCE)



Directive  
Seveso III



ICPE  
(Installations  
Classées)

## Obligation de remise :

- Tout projet nouveau
- Extension ou modification
- Tous les 5 ans si Seveso Haut

# Focus « étude des dangers » : évaluer pour protéger

Une démonstration technique de la maîtrise des risques sous le contrôle de l'inspection.

## Déterminer l'enchaînement des événements menant à l'accident

- Les types d'effets (toxiques, thermiques, surpressions)
  - Distances des effets (effets létaux / effets irréversibles / bris de vitres)
  - La probabilité et la cinétique
  - La gravité
- } Maîtrise urbanisme

Probabilité Gravité	E <i>Événement possible mais extrêmement peu probable</i>	D <i>Événement très improbable</i>	C <i>Événement improbable</i>	B <i>Événement probable</i>	A <i>Événement courant</i>
Désastreux	MMR 2	Risque élevé	Risque élevé	Risque élevé	Risque élevé
Catastrophique	MMR 1	MMR 2	Risque élevé	Risque élevé	Risque élevé
Important	MMR 1	MMR 1	MMR 2	Risque élevé	Risque élevé
Sérieux	Risque moindre	Risque moindre	MMR 1	MMR 2	Risque élevé
Modérée	Risque moindre	Risque moindre	Risque moindre	Risque moindre	MMR 1

# Focus « étude des dangers » : évaluer pour protéger

Une démonstration technique de la maîtrise des risques sous le contrôle de l'inspection.

1 Substitution  
Remplacer des substances dangereuses par des produits moins toxiques.

2 MMR  
Imposer des barrières de sécurité techniques et organisationnelles.

3 Réduction stocks  
Limiter les volumes dangereux sur le site pour réduire les effets domino.

4 Maintenance  
Contrôler l'intégrité des équipements sensibles pour éviter la défaillance.



+





# La maîtrise de l'urbanisation autour des sites

Éloigner les populations du danger pour limiter les conséquences d'un événement majeur.

## Les servitudes d'utilité publique (SUP)

→ Réglementer l'urbanisme futur

- Prises par arrêté du préfet après enquête publique
- Périmètre d'exposition
- Restriction d'usage des sols
- Inscrites au PLU

## Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

→ Résoudre les situations héritées du passé

→ SEVESO Haut existant avant 2003

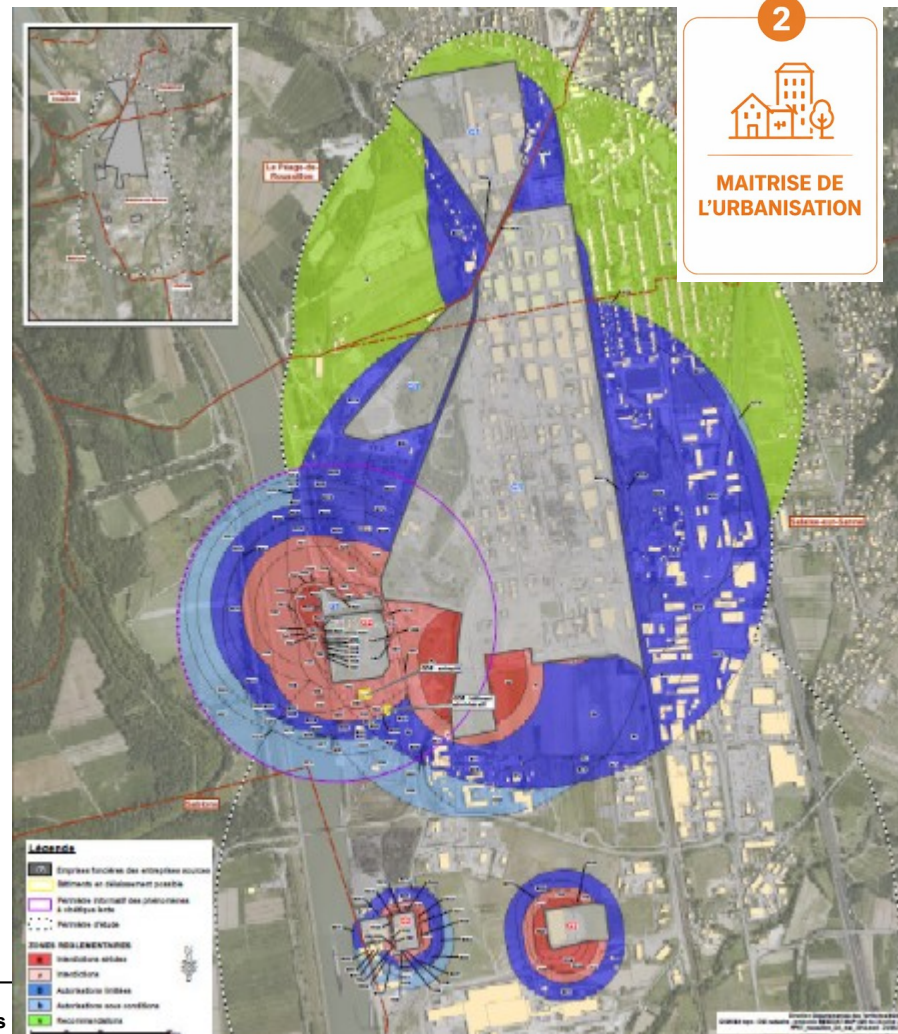
- Idem SUP + réglementent l'existant
- Mesures foncières
- Sécurisation du bâti

# La maîtrise de l'urbanisation

Éloigner les populations du danger pour limiter les conséquences

## Exemple du PPRT de Roussillon

Zone	Niveau de Risque	Mesures associées
Rouge foncé	Très fort	Interdiction de construire, expropriation possible
Rouge clair	Fort	Interdiction de nouvelles constructions, délaissement
Bleu	Modéré	Constructions autorisées sous conditions de renforcement
Vert	Faible	Information préventive et recommandations





# Gestion des situations d'urgence et secours

Préparer une réponse coordonnée et efficace dès les premières minutes d'un accident.

## POI (Plan d'Opération Interne)

- Rédigé par l'industriel,
- Définit les moyens d'alerte et d'intervention à l'intérieur du site.
- Testé chaque année par l'industriel.
- Inspection inopinée en heure non ouvrée.

## Moyens d'alerte

Vérification des sirènes, systèmes de SMS automatiques et protocoles de communication avec les autorités.

## PPI (Plan Particulier d'Intervention)

- Rédigé par les autorités (préfecture)
- Définit les moyens d'alerte et d'intervention des secours publics et les mesures de protection des populations à l'extérieur.
- 3 exercices / an





# Gestion des situations d'urgence et secours

Préparer une réponse coordonnée et efficace dès les premières minutes d'un accident.

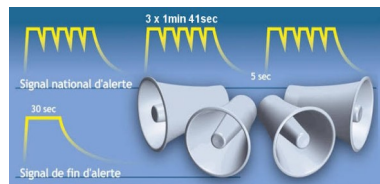
## Articulation POI-PPI

Du premier témoin sur site à la cellule de crise préfectorale : une synergie opérationnelle.



### Phase Interne (POI)

Le chef d'établissement dirige secours, confinement, alerte SDIS.



### Déclenchement PPI

Le Préfet prend direction (DOS), active COD et déploie forces.



### Mission inspecteur

Appui technique, modélisation panaches, prélèvements environnementaux.



### Post-accident

Enquête administrative pour identifier causes et éviter récidence.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise



# La Culture du risque industriel : séquence B

Corinne THIEVENT –  
Cheffe de cellule Culture du Risque Qualité de l'air  
Unité départementale de l'Isère

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale de l'Isère

Le S3PY et le Pôle Seveso Plateformes



# FIN